

PROGRAMME DE COOPERATION MONETAIRE DE LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'EST

Le processus d'harmonisation de la politique monétaire au sein des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) est coordonné par le Comité des Affaires Monétaires (CAM) constitué par les Gouverneurs des Banques Centrales. L'harmonisation des politiques monétaire et budgétaire nécessite le respect d'une série de critères de convergence macro-économique pour la suppression des déséquilibres macro-économiques existant éventuellement entre les Etats membres de la CAE.

Pour la réalisation des objectifs ci-dessus exposés, la CEA a adopté la matrice des critères de convergence macro-économique suivante:

- maintien d'un taux d'inflation bas et stable à moins de 5% ;
- maintien d'un taux de croissance élevé et durable à 7% ;
- réduction du ratio compte courant / PIB à un niveau durable ;
- réduction du ratio déficit budgétaire (hors dons) / PIB < 5% ;
- ratio épargne nationale / PIB \geq 20% à moyen terme ;
- réserves brutes \geq 6 mois d'importations ;
- maintien à un niveau bas du taux d'intérêt déterminé par le marché ;
- maintien à un niveau stable du taux de change déterminé par le marché ;
- poursuite de la réduction de la dette intérieure et extérieure ;
- maintien des normes prudentielles de la réglementation bancaire, de la stricte surveillance, de la gouvernance des entreprises et de la transparence dans toutes les opérations financières.

La matrice des critères de convergence macro-économique vise à assurer la stabilité des prix dans la CAE, renforcer le secteur financier, encourager les transactions transfrontalières, et assurer un environnement libéral favorable au commerce, à l'investissement, à l'épargne, à la croissance et au développement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de convergence des économies de cette sous-région, les discussions viennent à peine d'être engagées sur la détermination de l'objectif du taux d'inflation à moyen et long termes. En outre, des amendements ont été apportés aux lois et statuts organisant les Banques Centrales en vue de réorienter leurs missions vers la poursuite de la stabilité des prix comme objectif de premier rang.

Par ailleurs, un cadre fonctionnel a été établi pour une gestion appropriée de l'économie. Ce cadre qui comprend le CAM et le Comité des Affaires Budgétaires (CAB), est chargé de l'harmonisation des politiques monétaire et budgétaire.

Dans le cadre du maintien d'un taux de change déterminé par le marché et du renforcement des disponibilités extérieures, les Autorités de la CAE ont procédé à la libéralisation des comptes courant et capital. Les Banques Centrales, en ce qui les concerne, n'interviennent sur les marchés de change que pour atténuer les larges fluctuations des taux de change et restaurer la stabilité du marché interbancaire.

En vue de préparer l'Union Monétaire et de promouvoir le commerce et les investissements transfrontaliers, les Etats de la CAE ont introduit une convertibilité limitée de leurs monnaies. Tous les commerçants, banques commerciales et bureaux de change font, chaque jour, la cotation des monnaies des pays membres par rapport aux devises étrangères telles le dollar EU, l'Euro, la livre sterling et le Yen.

S'agissant de la libéralisation de secteur financier, les Etats de la CAE ont éliminé le contrôle des taux d'intérêt et mis en œuvre des instruments indirects de politique monétaire. Les principaux instruments concernés sont les bons du Trésor, les effets de la Banque Centrale, les opérations de réescompte verticales et horizontales. En conséquence, tous les trois Etats de la CAE jouissent de taux d'intérêt réels positifs.

Concernant le développement, l'harmonisation et éventuellement l'intégration des systèmes financiers, les Autorités ont entrepris l'harmonisation des lois bancaires dans la sous-région en matière de systèmes de paiements, d'accroissement du capital minimum requis, d'indépendance des Banques Centrales, de gouvernance des entreprises, de mesures contre les actifs non-performants des institutions financières, et de mesures contre le blanchiment des capitaux.

Nonobstant les progrès réalisés, les Autorités de la CAE sont conscientes que l'harmonisation des politiques monétaires est un processus continu. C'est pourquoi elles ont décidé de poursuivre leurs efforts pour une amélioration des domaines relatifs à l'intermédiation financière, les systèmes de paiements, la régulation et les lois bancaires, les marchés intérieurs des capitaux, le recouvrement des actifs non-performants, le nouvel accord capital II, et les éventuels défis de la convergence.